

CONCOURS WHITE RABBIT

Article 1 : Organisation

La société JTJ au capital de 1 500€, ci-après désignée sous le nom commercial “ JTJ White Rabbit”, situé 23 BD.J SAADE Quai de la Joliette, 13002 Marseille, immatriculée sous le numéro 800 019 03600014, organise un jeu avec obligation d’achat du 20 Janvier 2025 au 21 juin 2025 inclus.

Article 2 : Participants

Ce jeu avec obligation d’achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine et en Corse.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessous, ainsi que les membres du personnel du JTJ WHITE RABBIT et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

“ JTJ White Rabbit”, se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l’entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque participant devra acheter une casquette White Rabbit noir, sable ou couleur camouflages directement dans l’établissement, qui se situe 23 Bd J. SAADE Quai de la Joliette 13002 Marseille , ou sur le site internet : <https://whiterabbitmarseille.com/>.

et devra suivre la page Instagram du White Rabbit Bar Marseille :

https://www.instagram.com/whiterabbit_marseille/.

Et devra vivre en France métropolitaine ou en Corse.

L’achat d’une casquette White Rabbit représente une chance de gagner.

En cas d’annulation de la commande et de remboursement, la participation ne sera pas prise en compte.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements dans l’établissement ou les coordonnées de commande via le site internet pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d’inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par l'établissement "JTJ White Rabbit", sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 : Gain

La dotation mise en jeu est :

- Le lot mis en jeu est une moto d'occasion HONDA CB750 Seven Fifty de 1999 avec une préparation Café Racer. Le contrôle technique sera valide.

Valeur totale : 12 990 euros TTC

La valeur du prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ce lot sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation du gagnant

Le gagnant sera tiré au sort parmi les clients de la période de jeu entre le 20 janvier 2025 au 21 juin 2025 par l'établissement "JTJ White Rabbit" sous contrôle vidéo via une application de tirage au sort. Le tirage au sort aura lieu le 22 juin 2025.

Article 6 : Annonce du gagnant

Le gagnant sera prévenu par téléphone ou par email par M. Nicolas PROSPERINI. L'appel pourra être filmé afin de servir de preuve visuelle avec la facture / Ticket gagnant. En cas de non réponse par téléphone, le gagnant sera averti par message privé sur la page Instagram du White Rabbit.

Le gagnant sera annoncé le dimanche 22 juin 2025.

Article 7 : Remise du lot

La moto sera à récupérer par le ou la gagnante exclusivement au Bar le White Rabbit, 23 Bd.J SAADE Quai de la Joliette, 13002 Marseille. Aucun transport ou expédition sera à la charge de l'organisateur du concours.

Le lot restera à disposition du participant pendant 30 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du

bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation.

“ JTJ White Rabbit”, se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par “JTJ White Rabbit”, pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution du lot.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à “White Rabbit”, dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent “JTJ White Rabbit”, à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domicilié 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant :

- <https://whiterabbitmarseille.com/concours>

Il peut être adressé à titre gratuit (timbre remboursé sur simple demande), à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

Le “ JTJ White Rabbit”, se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas

échéant à la : SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de "JTJ White Rabbit", ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

"JTJ White Rabbit", ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

"JTJ White Rabbit", ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la dotation par le bénéficiaire ou ses invités dès lors que le gagnant en aura pris possession.

De même « JTJ White Rabbit », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol de la dotation par le bénéficiaire dès lors que le gagnant en aura pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession de la dotation est à l'entière charge du gagnant sans que celui-ci ne puisse demander une quelconque compensation à «JTJ White Rabbit », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook et Instagram que «JTJ White Rabbit » décharge de toute responsabilité.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« JTJ White Rabbit », se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « JTJ White Rabbit » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « JTJ White Rabbit ». Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 13 : Modification du jeu et du règlement

La Société Organisatrice «JTJ White Rabbit» se réserve le droit de reporter ou d'écourter le Jeu, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu, si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page de publication de l'opération et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

Article 14 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et « JTJ White Rabbit », les systèmes et fichiers informatiques de «JTJ White Rabbit», feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « JTJ White Rabbit », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « JTJ White Rabbit » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « JTJ White Rabbit » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par «JTJ White Rabbit», notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par «JTJ White Rabbit», dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfutable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.